

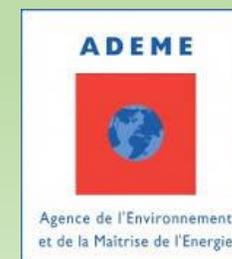


# Plan d'actions Economie Circulaire

Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan  
d'actions d'économie circulaire

6<sup>ème</sup> COPIL

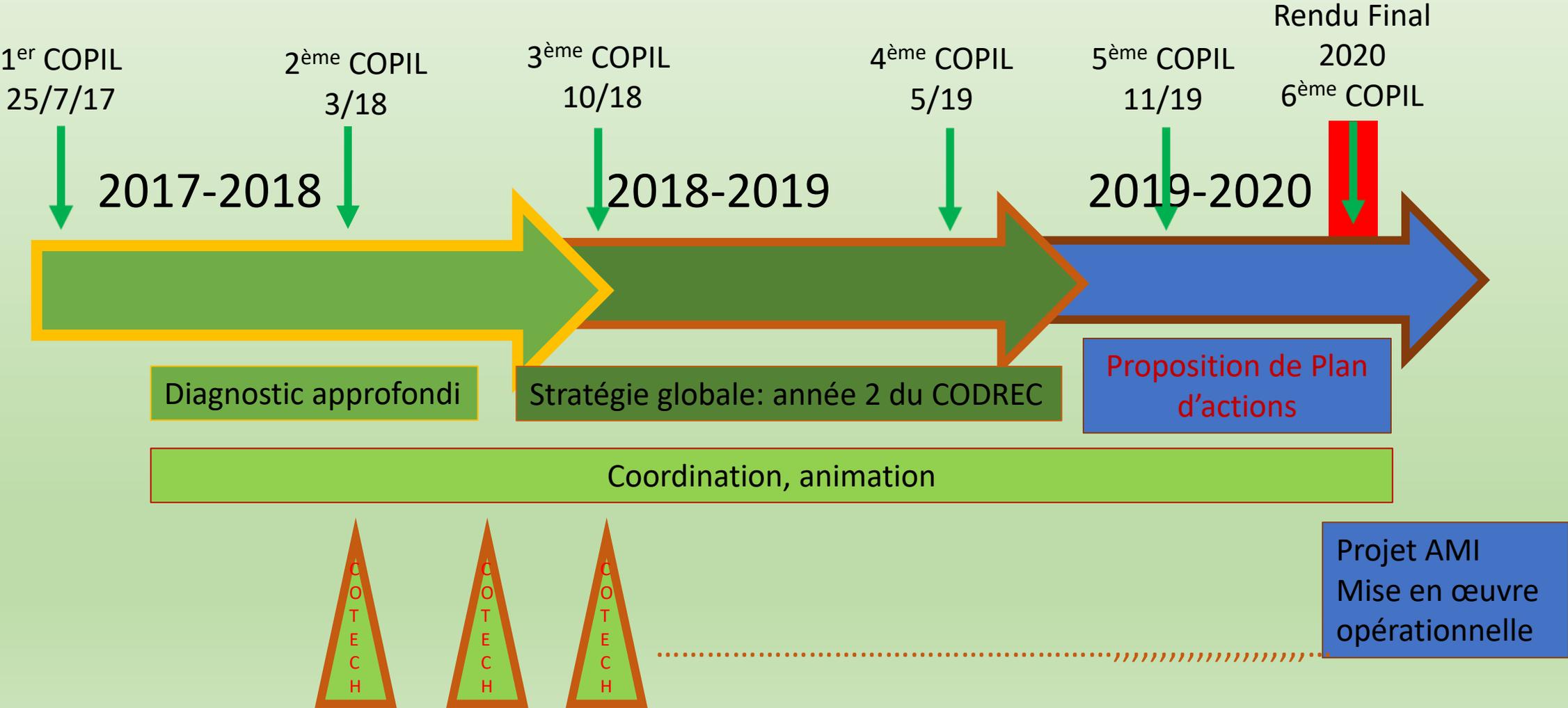
Corte le 25 mai 2020



# Sommaire

- 1/ Rappels du contexte
  - Calendrier du projet
  - Rappels des axes et piliers de l'EC
- 2/ Phase 2 : Orientations et plan d'actions primaires
  - Au niveau CdC, Offices et Agences
  - Présentation d'une sélection de fiches-action par grandes activités :
    - Agriculture
    - Tourisme
    - Services et commerce
    - BTP
- 3/ Conclusions

# Calendrier du projet

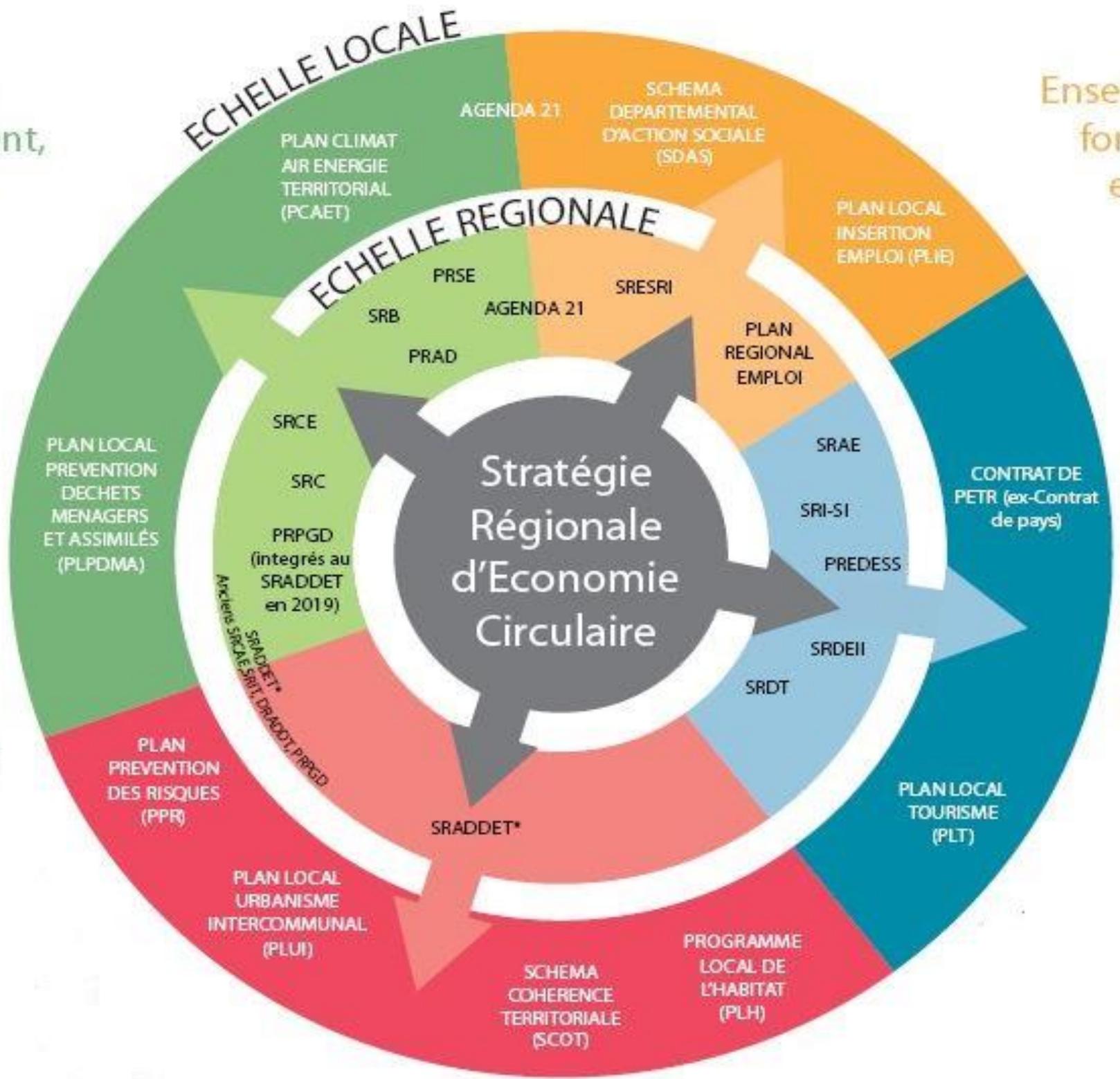


Energie,  
Environnement,  
Déchets

Enseignement,  
formation,  
emploi

Aménagement  
du territoire

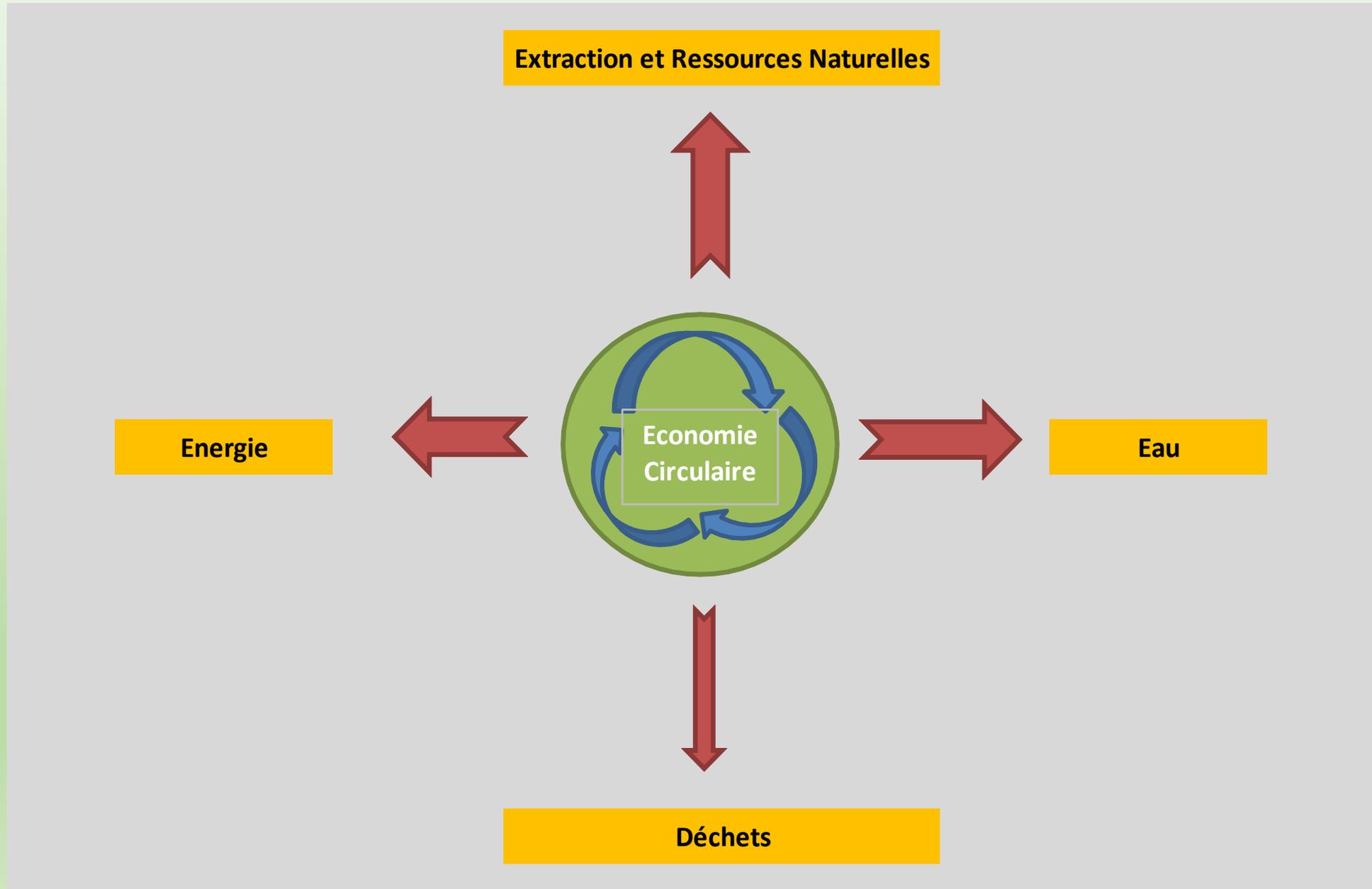
Développement  
économique



# Les 7 piliers de l'Economie Circulaire



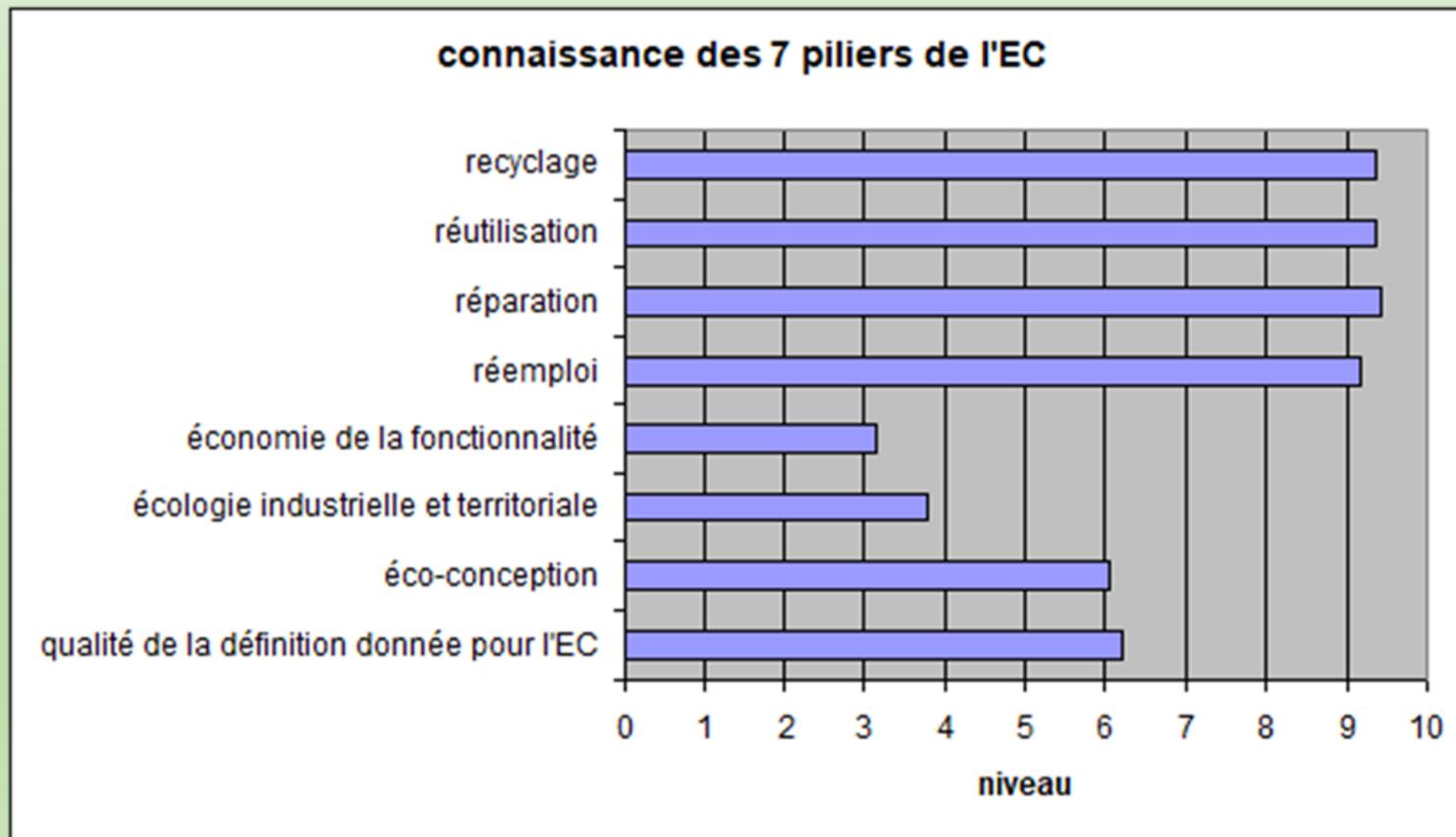
# Les 4 domaines concernés par l'Economie Circulaire



# Rappels

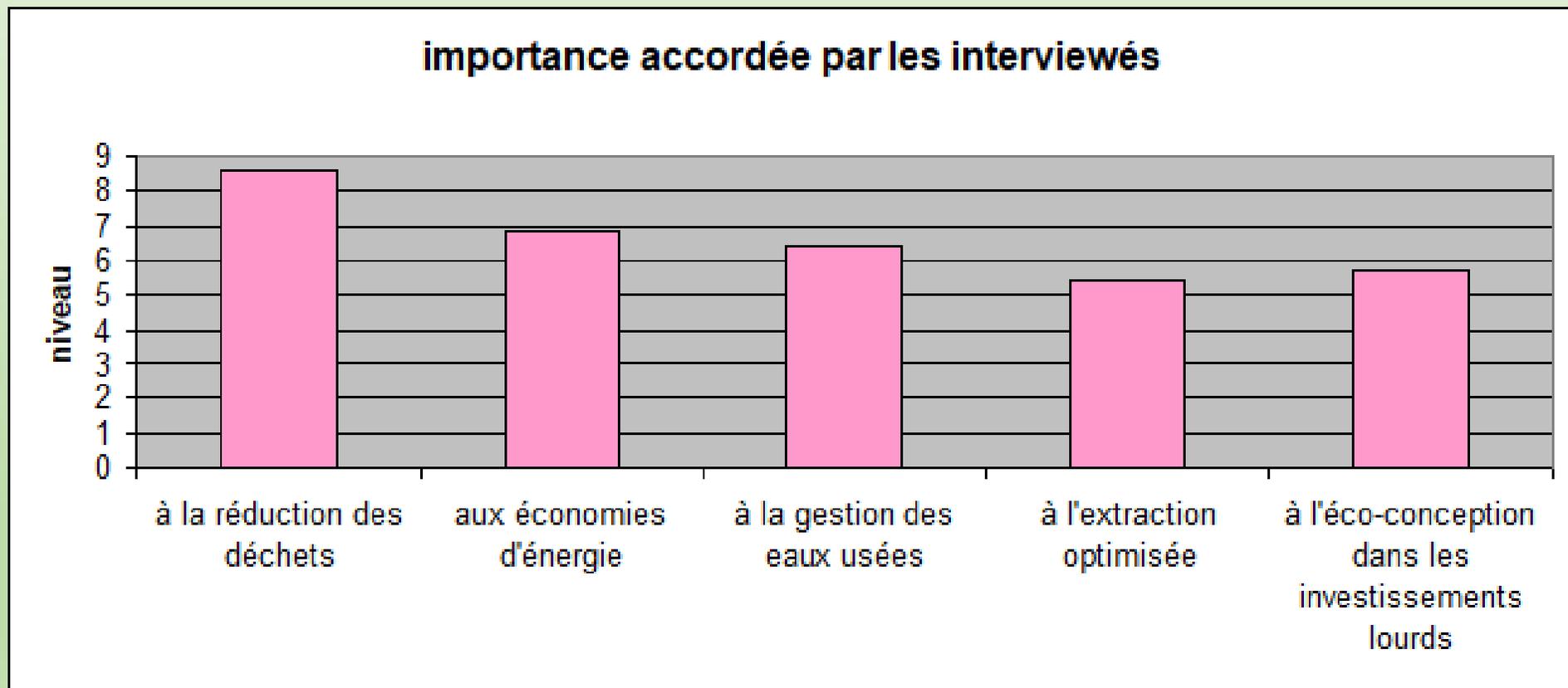
☐ Diagnostic approfondi:

## 1/ Situation des 7 piliers de l'EC en Corse vu du côté des entreprises



# Rappels

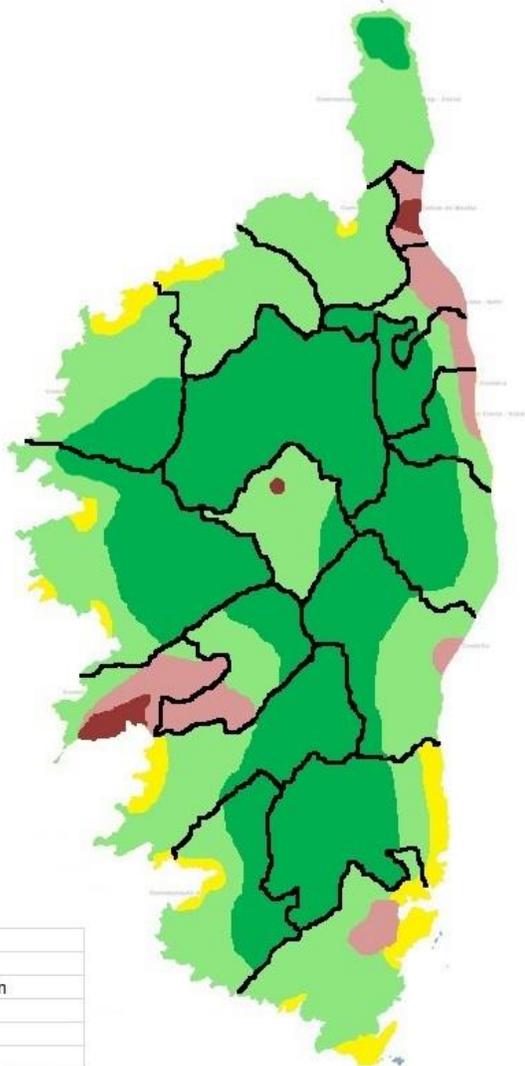
## 2/ Situation des domaines de l'EC en Corse vus du côté entreprises



# Facteurs socio-économiques influençant le fonctionnement local de la Corse



Découpage des EPCI au 1er Janvier 2017



	urbain
	périurbain
	rural
	rural désertifié
	zone touristique

## Territoires de Corse ; Typologie par caractéristiques principales

La caractéristique principale s'entend comme le facteur déterminant influençant l'espace en matière de pression ou de fluctuations de population au cours de l'année. Ceci a aussi une incidence sur le tissu économique de ces espaces et amène des comportements et contraintes particulières en matière d'organisation locale de l'Economie Circulaire, ou en matière d'Ecologie Territoriale Industrielle (EIT).

La détermination des espaces s'est fait par rapport à :  
la structure de sa population, sa densité, ses variations saisonnières.

L'analyse s'est portée sur la proportion de personnes ayant moins de 29 ans et moins de 44 ans comme critère de désertification

81 communes ont été classées en Rural Très Désertifié

118 communes ont été classées en Rural Désertifié

133 communes ont été classées en Rural

28 communes ont été classées en Urbain ou Péri Urbain

Les communes, ou parties de commune, ont été placées en zones touristiques, en fonction de la prépondérance de cette influence .

## • **2/ Phase 2 : Orientations et plan d'actions primaires**

### **11 points d'intervention, sur 3 axes thématiques:**

#### **A/ La nécessité de définir et de réaliser le fonctionnement de l'Economie Circulaire**

1. Différencier déchets et Economie Circulaire ; faire intervenir aussi dans cette prise en compte l'énergie, l'eau et l'extraction (sous toutes ses formes, c'est-à-dire au sens de l'utilisation-consommation des ressources naturelles)
2. Sensibiliser les différents acteurs (publics et privés) à l'Economie Circulaire
3. Développer la connaissance du rôle de l'Eco-Conception
4. Analyser le tissu économique, son fonctionnement et ses flux sur chaque territoire

#### **B/ Rechercher la construction d'actions Territorialisées**

5. Hiérarchiser les interventions au niveau local et au niveau de la Corse entière
6. Intégrer l'Economie Circulaire dans les territoires
7. Former à l'Economie Circulaire, relier les compétences et les interventions, rendre systémique celles-ci
8. Diffuser, vulgariser et développer plus largement l'approche de l'Economie Circulaire

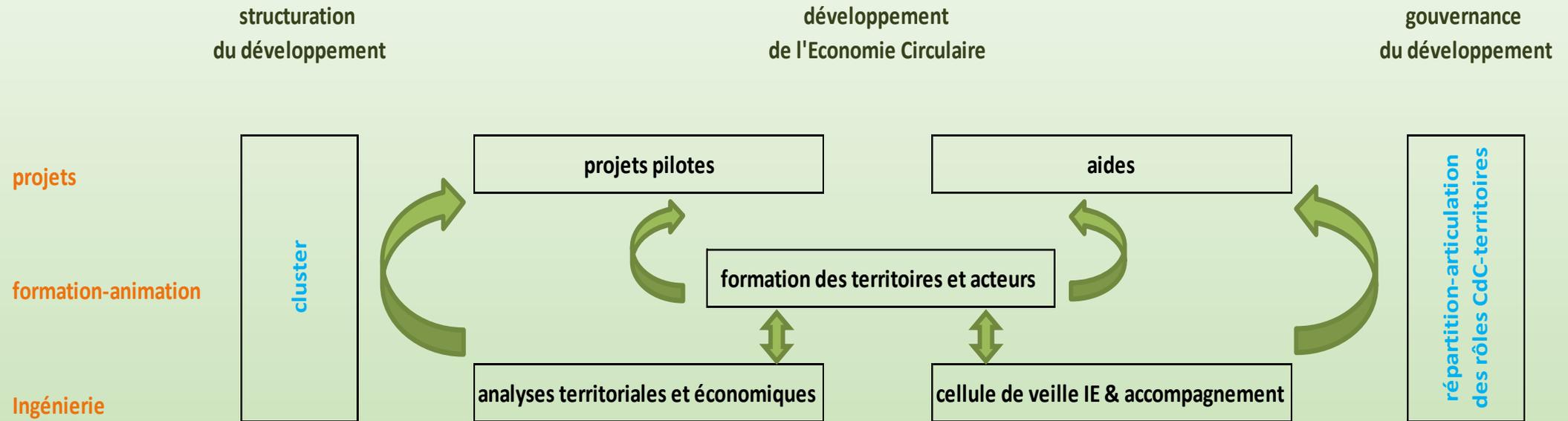
## **C/ Disposer d'outils et de leviers pour développer l'Economie Circulaire**

9. Développer et adapter à l'Economie Circulaire les équipements structurants sur les territoires
10. Calculer et redistribuer la valeur créée sur le territoire par l'Economie Circulaire, selon le type d'acteur (particulier, entreprise, collectivité locale)
11. Adapter les outils d'accompagnement de politiques et en organiser les complémentarités et la transversalité (CdC et Etat ; Offices et Agences), pour impulser le développement de l'Economie Circulaire

# Objectif central

Créer un Ecosystème  
favorable  
à l'Economie Circulaire  
et adapté  
à la réalité territoriale corse

# Schéma synthétique des axes du Plan d'Actions

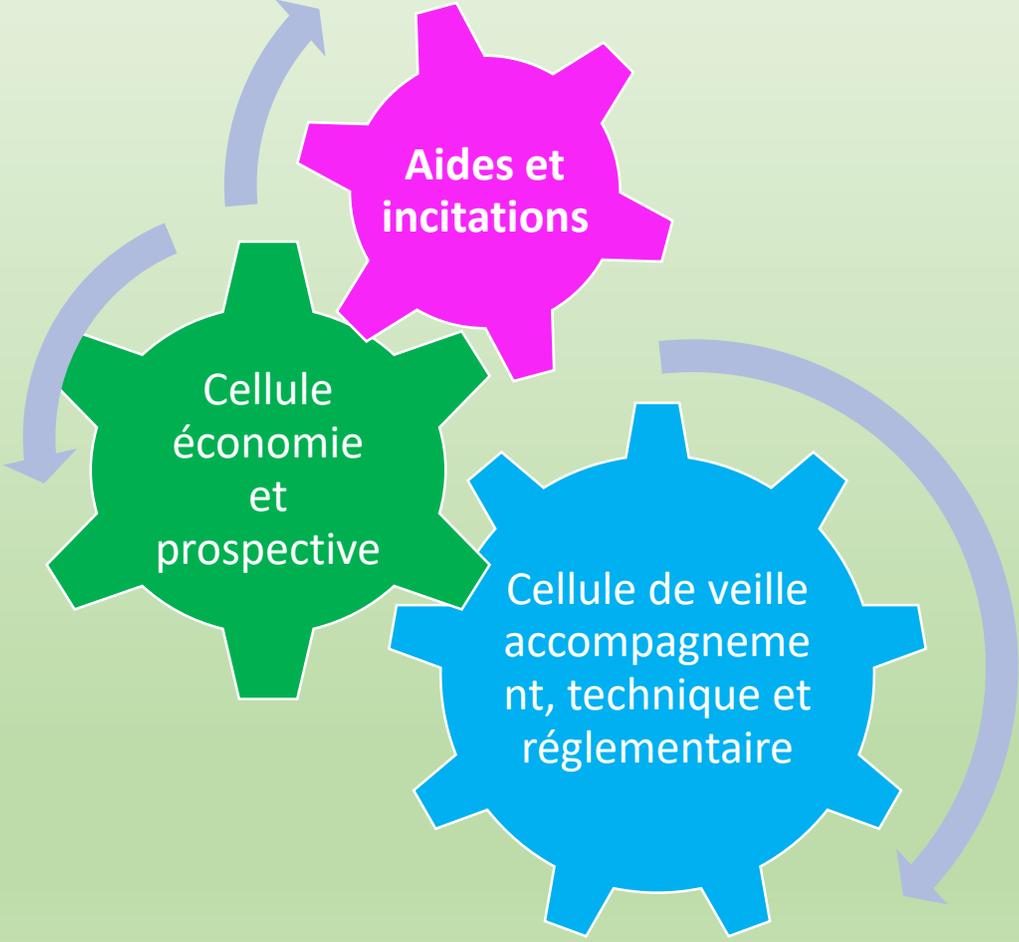


1. de la formation et de l'information auprès des acteurs territoriaux publics et privés
2. des analyses territoriales et économiques (ACV, de pertinence [mode de production-consommation d'un système local], modèle économique [coûts, gains-neutralité de substitution])
3. une cellule de veille et d'accompagnement
4. des aides
5. des projets pilotes
6. un cluster
7. une organisation territoriale avec répartition-articulation des rôles

# Synthèse des CoTechs et apport au plan d'actions : mécanismes à mettre en œuvre

Beta projets et adaptation d'outils / expérimentation et R&D

Education, Pédagogie sur les territoires, Formation des acteurs



Coopération sur et entre les territoires ; EIT

# Point sémantique sur les 1<sup>er</sup> piliers de l'EC

Matières premières

- **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques etc.).
- **Ecoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

**L'Analyse de Cycle de Vie (ACV)** est l'analyse qui validera de manière pertinente l'écoconception

- **Economie de la fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Ecologie Industrielle Territoriale** : recherche de synergies à l'échelle d'une zone d'activités, d'un territoire et ou d'une région; les résidus d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.

# Temporalité de la mission et du plan d'actions ; effets attendus

Action et cadre	Juin 2019- mai 2020	Juin 2020- mai 2021	Juin 2021- mai 2022	Juin 2022- mai 2023	Juin 2023- mai 2024	Effets attendus
Beta Projets (étape 3 de la mission)						Mise en place des conditions d'émergence durable de l'Economie Circulaire
CoTechs, Territoires et entreprises						
Comité de pilotage						
Education, Pédagogie, Formation des acteurs						
Veille technique, cellule d'accompagnement						Structuration du cadre opérationnel de développement et d'accompagnement de l'Economie Circulaire
Cellule économique de veille-prospective de l'EC						
Coordination politiques offices et Agences						
Développement de la coopération et des EIT						
Incitations et expériences de développement de l'EC						Appui renforcé au développement de projets d'Economie Circulaire
Projets démonstratifs et adaptation d'outils existants						

## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>1 - GOUVERNANCE</b>
<b>ACTION N°1.0</b>	<b>Mettre en place et animer les instances multi-acteurs de coordination et de suivi du Plan d'EC</b>

<b>CONTEXTE</b>	La Collectivité de Corse est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Plan de structuration de l'EC qu'elle souhaite participatif et coopératif avec l'ensemble des acteurs concernés. La mise en place du plan d'EC est donc une opportunité de créer une communauté d'acteurs à l'échelle de la Collectivité de Corse, dédiée à l'économie circulaire. La réalisation des actions, nécessite la constitution d'un réseau coopératif et une animation dédiée. Celle-ci implique la création d'instances (comité de gouvernance, cellules d'animation permanente, etc.) et un mode de gouvernance dédiés. C'est un impératif pour coconstruire une vision commune de l'économie circulaire en région et faire vivre le Plan sur la durée.
<b>MOTS CLÉS</b>	Animation, suivi, indicateur, objectifs, pilote, acteurs, capitalisation, communication
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	Construire la gouvernance au niveau de la CdC

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Définir les instances, leur composition et leurs missions, leurs interactions avec d'autres instances existantes et à venir.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Co-construire les règles de gouvernance, processus décisions – responsabilité : règlement intérieur. Fréquence – objet des réunions.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Faire vivre et animer les instances.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Définir le rôle des référents des actions.	2020

# □ Plan actions à initier:

## a) Institutionnels

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>2 - INSTITUTIONNELS</b>
<b>ACTION N° 2.2</b>	<b>Intégrer l'économie circulaire dans les politiques sectorielles collectivités et les dispositifs de financement publics</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les collectivités disposent d'un levier par leur capacité à soutenir financièrement des projets de diverses natures, à travers des aides (investissement fonctionnement, action spécifique...) ou des appels à projets cils (innovation...). Les offres de services de type « économie de fonctionnalité » : des outils efficaces de réduction des consommations de ressources mais qui restent « originales » et ont besoin d'une stimulation de la demande pour pérenniser et se développer. Les collectivités, à travers les mécanismes de soutien cités ci-avant disposent d'un levier permettant d'orienter les porteurs de projets / les structures sollicitant des aides, pour un certain nombre de choix, vers des services de type « économie de fonctionnalité ».
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de fonctionnalité, financement public, aides, appels à projets, aménagement des territoires
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	Faire évoluer les dispositifs de politiques publiques en vue de favoriser les logiques d'économie circulaire dans les projets accompagnés

QUOI ?	Période de réalisation indicative	
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Constituer une communauté d'acteurs publics volontaires	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Réaliser un état des lieux des dispositifs de financement publics et d'aménagement du territoire sur lesquels agir.	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Définir les marges de manœuvre et les modalités d'évolution sur chacun des dispositifs envisagés, dans une logique d'innovation et de design des politiques publiques.	2021-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Former et convaincre les financeurs (élus et techniciens) Expérimenter puis déployer l'adaptation de dispositifs publics selon une logique d'économie de la fonctionnalité.	2021-2025

## b. Agriculture

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>3 – ACTEURS ECONOMIQUES – Secteur : Agricole et Agroalimentaire</b>
<b>ACTION N° 3.1</b>	<b>Favoriser la mise en œuvre de gestes d'achats et d'extraction responsables dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La Collectivité de Corse, au travers de ses offices et agences (ODARC, OEHC, AUE et ADEC), au travers des plans et objectifs de structuration de chaque offices et agences, a défini des axes de promotion et de valorisation des ressources biologiques et énergétiques endogènes. La mise en œuvre d'un plan pour le développement de l'économie circulaire, doit jouer un rôle prépondérant sur la mise en œuvre « raisonné » de l'extraction de ces bioressources et l'utilisation optimisée de l'énergie et de l'eau.</p> <p>En effet, l'agriculture et l'agroalimentaire, sont de fait de « gros » consommateurs de ces ressources.</p> <p>La mise en œuvre d'une dynamique commune avec les organisations professionnelles de ces secteurs sera un atout supplémentaire pour une mise en œuvre harmonieuse et pérenne (Chambres consulaires, CRPF, syndicats, ...)</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Animation, Gestion, indicateurs, bioressources, labels, extraction raisonnée, expérimentations, rapprochement offre/demande
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Analyser et connaître les différents gisements et leur seuils d'extractabilité.</p> <p>Mettre en œuvre une capitalisation et une exploitation raisonnée des bio ressources locales.</p> <p>Créer des « modèles » d'utilisation des bioressources locales.</p> <p>Optimiser les ressources hydriques et énergétiques renouvelables de Corse.</p>

QUOI ?		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Mise en œuvre et recherche de systèmes d'optimisation de captage, de gestion et d'utilisation des ressources hydriques de corse (naturelles et récupérations)	2019-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Animation et accompagnement des gestionnaires et utilisateurs pour mettre en œuvre ces modalités d'utilisations. Créer les outils didactiques permettant le déploiement de ces nouvelles pratiques.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Création d'un réseau hydrique interconnecté et producteur d'énergie.	2021-2030
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Analyse et études des bioressources inexploitées et mise en œuvre de dynamiques « raisonnées » de gestion et d'exploitation. Identifier, localiser et caractériser les gisements conséquents de bioressources à valoriser : rapprocher les utilisateurs potentiels avec les gisements importants disponibles autour de projets écoles (démonstrateurs) régionaux.	2020-2023
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Organisation du marché, par la mise en œuvre de certifications et de signes de qualité. Evaluer et résoudre les verrous de mise en œuvre sur 3 niveaux : <i>Solutions faciles / existantes ailleurs / à construire</i> Mobiliser les acteurs concernés et coconstruire des actions d'amélioration avec les partenaires volontaires et les pouvoirs publics (droits à l'expérimentation).	En continu

## d. Tourisme

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>4 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Tourisme</b>
<b>ACTION N° 4.1</b>	<b>Ecoconception de l'offre Sites et Lieux Touristiques</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La Corse possède de nombreux sites et lieux naturels attractifs et réputés (d'où son qualificatif d'Île de Beauté). Un certain nombre de ceux-ci bénéficient de protections (parmi lesquelles Znieffs, Natura 2000, Patrimoine de l'Unesco, Réserve Naturelle, Parc Marin, Parc Naturel Régional...), mais bénéficient aussi, de par leur notoriété, d'une forte fréquentation – parfois même <i>trop forte</i> fréquentation qui est de nature à altérer, temporairement ou plus <i>durablement</i>, leur qualité. En marge de ceux-ci existent d'autres sites ou lieux moins connus qui offrent un intérêt proche des sites très fréquentés. Cette mauvaise répartition des flux touristiques est préjudiciable aux équilibres environnementaux et économiques du tourisme corse. En même temps qu'elle génère une surconsommation de certains sites et altère ainsi la principale ressource de l'île, elle limite l'évolution d'autres sites qui permettraient d'obtenir de meilleurs résultats localement et globalement, avec de meilleures perspectives tant environnementales qu'économiques pour l'avenir.</p> <p>Eco-Concevoir l'offre Sites et Lieux touristiques revêt donc une importance majeure pour le présent et l'avenir. Celle-ci peut s'effectuer à partir de projet(s) démonstratif(s) capable d'être essaimés progressivement sur d'autres sites de Corse. Des expériences et des ressources existent déjà en Corse qui peuvent aider à la modélisation de ce(s) projet(s) démonstratif(s) on peut citer à titre d'exemples la gestion du fleuve Taravu et son label « rivière sauvage » ainsi que les aménagements de l'étang de Tanchiccia, peu avant l'embouchure (Collectivité de Corse, précédemment Conseil Général de Corse du Sud), ainsi que différentes actions menées par le Conservatoire du Littoral en Corse du Sud (Testa Vintilegni) ou en Haute Corse (Agriates).</p>
-----------------	--

<b>MOTS CLÉS</b>	Projet démonstratif, Eco-Conception, Education-Formation, Maîtrise de la fréquentation de sites et espaces sensibles, Gestion des flux touristiques et de la pression sur les espaces, Renforcement de la qualité de l'offre touristique, Préservation de la ressource touristique de la Corse
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'intégrité des Sites et Lieux Touristiques de la Corse</li> <li>• Elaborer un modèle Eco-Conçu de fréquentation pour les sites</li> <li>• Garantir la viabilité économique du modèle pour les acteurs concernés</li> <li>• Augmenter le niveau de qualité des visites</li> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur Tourisme à la démarche d'Ecoconception de l'offre de Sites et Lieux Touristiques et à ses impacts présents et à venir</li> <li>• Etablir une coopération entre la collectivité locale responsable du site, les acteurs économiques liés, la Collectivité de Corse et l'A.T.C.</li> <li>• Essaimer progressivement le modèle sur d'autres sites et lieux touristiques</li> <li>• Servir de base à une réflexion sur l'« extraction » touristique, au sens d'utilisation non raisonnée de sa ressource sites et lieux et du risque de perte à terme de sa valeur</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Recenser et prioriser sur la base d'une analyse multicritères les Sites et Lieux Touristiques sur lesquels doivent porter la première démarche d'Eco-Conception de l'offre ; sélectionner 3 sites sur lesquels concevoir le(s) modèle(s)	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Eco-Concevoir un modèle de régulation des visites de sites ou lieux/identifiés comme prioritaires, en incluant dans cette démarche la répartition des flux touristiques sur des zones moins connues et donc moins fréquentées	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Informier – Sensibiliser par une approche pédagogique les acteurs concernés localement pour configurer ensemble le modèle	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Accompagner le déroulement et le suivi de l'expérimentation du(es) modèle(s) et de l'analyse des résultats	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Etendre progressivement le modèle aux autres sites et lieux touristiques en faisant reconnaître leur qualité	2021-2025

## e. Services et commerces

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>5 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Commerce et Services</b>
<b>ACTION N° 5.1</b>	<b>Création d'Espaces de Coopération pour aller vers une production valorisant des matières secondaires et une conversion des entreprises du secteur à l'Economie Circulaire</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur du Commerce et des Services est omniprésent en Corse. Il génère de nombreux flux de matières secondaires qui finissent très souvent en déchets, soit car les entreprises du secteur les abandonnent n'en ayant plus l'utilité, soit après avoir été utilisés par le consommateur final. La création d'espaces de coopération correspond à un moyen d'éviter la mise en déchets, ou en filière REP, de certaines matières secondaires comme le carton ou le plastique. Ces espaces de coopération entre entreprises du secteur ont pour vocation de créer des gisements d'une certaine importance et servir de matières de production pour créer de nouveaux produits par transformation. L'EIT est donc le point de convergence entre des entreprises du Commerce et des Services et des entreprises désireuses de fabriquer des produits à partir de ces flux.</p> <p>Il constitue, tout comme l'EIT du secteur Fabrication, avec lequel il peut aussi se confondre, un champ d'investigation et d'expérimentation privilégié pour la réutilisation-transformation de matières secondaires sur la base du savoir-faire possédé par d'autres entreprises. Il peut aussi être un champ d'expérimentation de conversion d'entreprises traditionnelles à l'Economie Circulaire sur la base de nouveaux projets.</p>

<b>MOTS CLÉS</b>	Coopération, Ecologie Industrielle Territoriale, Expériences de Développement, Conversion
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les entreprises corses du Commerce et des Services et leurs clients finaux à fournir en matières secondaires des entreprises locales pour retransformation</li> <li>• Générer autour de ces entreprises un espace de coopération dans lequel la matière secondaire puisse être collecter pour être réutilisée</li> <li>• Créer une couverture territoriale de l'île à partir de ces espaces de coopération, pour éviter des transports systématiques</li> <li>• Accompagner les entreprises du Commerce et des Services dans leur coopération pour constituer des gisements de matières secondaires</li> <li>• Inciter des entreprises corses à trouver des process de production à partir des matières secondaires disponibles sur l'île</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Former les services de l'ADEC concernés par les activités du secteur du Commerce et des Services à l'accompagnement des coopérations inter-entreprises pour constituer ces espaces	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Inciter des entreprises de Fabrication, des juniors-entreprises ou des start-ups par des concours à tester/élaborer des nouveaux matériaux ou produits à partir de matières secondaires	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mettre en fonction une cellule de veille technologique à disposition de ces entreprises pour les informer/conseiller sur de nouvelles opportunités ou retours d'expérience qui pourraient permettre le développement de nouveaux produits	2020-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Organiser la correspondance/coopération de mise à disposition de matières secondaires regroupées pour les entreprises créatrices de nouveaux produits par celles du secteur Commerce et Services	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Mobiliser l'incubateur Inizia pour le développement de ces nouveaux produits innovants et pour l'accompagnement des brevets à déposer	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Favoriser le développement de ces nouveaux produits par des aides financières (avec la CADEC)	2021 -2031

## f. BTP

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>7 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : BTP</b>
<b>ACTION N° 7.1</b>	<b>Espaces de Coopération pour la récupération-transformation de matériaux issus de la déconstruction</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur du BTP est concerné par la déconstruction dans deux cas de figure : la réhabilitation de logements anciens, en milieu rural comme en milieu urbain, et la modification-restructuration de locaux commerciaux ou à usage professionnel. La nouvelle Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC 10/02/20) appuie et renforce la prise en compte de la déconstruction et des matériaux qui en sont issus (les articles 51, 54, 62, 72 et 74 y font référence tant dans le titre concernant le réemploi et la réutilisation que dans celui consacré à la responsabilité du producteur). La déconstruction est aujourd'hui le plus souvent réalisée en démolition et sans attention particulière, ni précautions, portées au réemploi ou à la réutilisation. Ces derniers concernent dans certains cas la retransformation par criblage d'agrégats en sable ou graviers réincorporables dans la nouvelle construction, ou en réutilisation en remblais, avec une traçabilité pas toujours garantie. La nouvelle loi amène des contraintes et des opportunités supplémentaires, notamment du côté des producteurs ou vendeurs de matériaux, mais la disposition ne peut avoir un réel intérêt économique que dans l'organisation de circuits permettant de respecter les obligations tout en générant des valeurs partageables dans lesquelles toutes les parties se retrouvent. Cette valeur – et le marché sur lequel elle s'échange - existait déjà auparavant pour certains matériaux anciens (portes, fenêtres, poutres, charpentes, cheminées...) puisque des « chiffonniers » en faisaient déjà le commerce. Il existe donc aussi des clients pour certains de ces produits ayant déjà eu une autre vie.</p>

<b>MOTS CLÉS</b>	Economie Industrielle Territoriale, Formation, Projet démonstratif, Garantie de la qualité des produits reconditionnés ou transformés, Prescription de produits issus du second marché
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier l'approche et la réalisation de la déconstruction</li> <li>• Valoriser des produits issus de la déconstruction</li> <li>• Soustraire des matériaux réutilisables à leur démolition</li> <li>• Amener des compétences supplémentaires dans les métiers du BTP</li> <li>• Instaurer une traçabilité des matériaux issus de la déconstruction</li> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur du bâtiment, les prescripteurs et les consommateurs à l'intérêt des produits du second marché</li> <li>• Intégrer les fournisseurs dans la démarche</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Informier – Sensibiliser les fournisseurs (producteurs et revendeurs) sur les obligations de récupération de matériaux abimés ou issus de la déconstruction	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Former les entreprises du BTP à la déconstruction, en substituant celle-ci à la démolition	2020-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Informier – Sensibiliser les prescripteurs (architectes, conducteurs de travaux, collectivités locales...) à la réglementation issue de la loi AGECE et à l'intérêt / la contrainte d'utiliser des produits provenant de la déconstruction	2020-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Intermédiaire avec les fournisseurs pour développer la coopération entre entreprises du BTP et fournisseurs, et aboutir à la création d'une vingtaine d'EIT territoriaux avec un maillage adapté au fonctionnement des entreprises réalisant les chantiers de déconstruction	2021-2023
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Aider et accompagner la création d'une traçabilité-garantie des qualités des matériaux du second marché	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Accompagner la communication-éducation sur le second marché et sur sa traçabilité-garantie à destination des consommateurs	2021 -2023

# Tableau des priorités d'actions à mettre en œuvre

	Gouvernance	Achats Durables	Eco Conception	Economie de la Fonctionnalité	Ecologie Industrielle Territoriale
2 – Institutionnels	<p><i>Pour mettre en œuvre de façon transversale les paramètres, objectifs et moyens humains et financiers permettant de changer de paradigme économique, de sorte que l'économie circulaire soit l'élément moteur du développement de la Corse.</i></p> <p>Fiches : 1.0, 1.1, 1.2</p>	Fiche 2.1		Fiches 2.2	
3 - Agricole et Agro-Alimentaire		Fiche 3.1	Fiche 3.2	Fiche 3.3	Fiche 3.4
4 - Tourisme			Fiche 4.1 Fiche 4.2	Fiche 4.3	
5 - Commerce et Services				Fiche 5.1	Fiche 5.2
6 - Mécanique		Fiche 6.1			
7 - BTP		Fiche 7.1	Fiche 7.2		
8 - Transport				Fiche 8.1	
9 - Maritime			Fiche 9.1	Fiche 9.2	Fiche 9.3
10 - Fabrication			Fiche 10.1		Fiche 10.2

### 3/ Conclusions

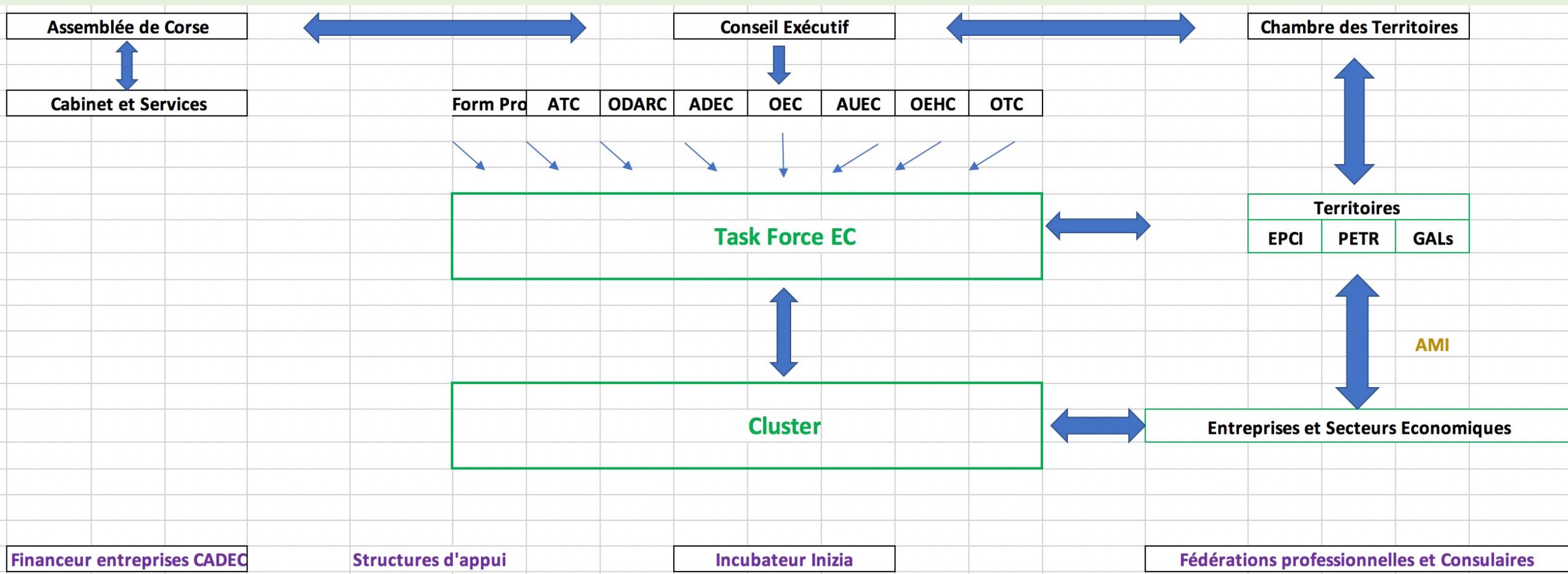
#### ✓ Objectifs et formalisation :

- ✓ Mettre en œuvre des aides spécifiques pour le développement de l'EC comme paradigme de base du développement économiquement futur.
- ✓ Mettre en œuvre d'un règlement des aides homogène pour l'ensemble des services, offices et agences de la CdC avec comme prisme principal l'éco conditionnalité basé sur l'économie circulaire
- ✓ Favoriser la mise en œuvre d'« orientations stratégiques » en application des indicateurs de performances définis par l'Union Européenne et le Ministère de la transition écologique et solidaire.
- ✓ Favoriser un changement de modèle créateur de « valeur positive » (sur un plan social, éthique, économique et environnemental) afin de contribuer à la responsabilisation sociétale de demain.

## ✓ **Outils de formalisation :**

- ✓ Plateforme de gouvernance sous l'égide de la Chambre des Territoires de Corse.
- ✓ Favoriser un renforcement du service d'animation et d'accompagnement permettant la promotion et la réalisation de projets structurants initiateurs du développement de l'économie circulaire.
- ✓ Mise en œuvre d'un AMI EC avec l'ensemble des services, offices et agences de la CdC, avec comme prisme principal l'économie circulaire pour des actions collectives structurantes.
- ✓ AAP ADEME/OEC dans le cadre du PROCEED.

# Gouvernance – Pilotage – Fonctionnement de la feuille de route Economie Circulaire



Ce mode de gouvernance-pilotage-fonctionnement de la Feuille de route Economie Circulaire vient compléter ce que l'Office de l'Environnement de la Corse réalise déjà avec l'ADEME, la DREAL et la DRAAF dans le cadre du PROCEED.

**MERCI DE VOTRE ÉCOUTE**